

## Bureau du Conseil d'Administration du 11 juin 2024

### Délibération n° 2024 – 04 – BUR

## Approbation du procès-verbal du Bureau du Conseil d'Administration du 20 février 2024

Le Bureau du Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le décret n°2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, modifié par arrêté préfectoral n°05-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022, portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Écrins,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

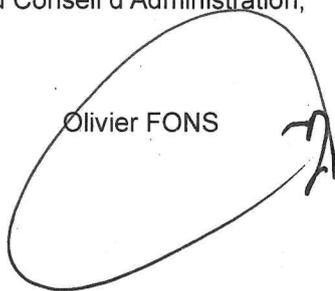
Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

#### Décide :

- d'approuver le procès-verbal du bureau du Conseil d'Administration du 20 février 2024 tel que présenté en séance.

Le Vice-Président  
du Conseil d'Administration,

Olivier FONS



Le Directeur,

Ludovic SCHULTZ



Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

Nombre de pouvoirs : /

Nombre de suffrages exprimés : 5

Votes :

Pour : 5

Contre : /

Abstention : /

## Compte-rendu de la réunion du bureau du Conseil d'Administration du 20 février 2024

### **Membres délibératifs présents**

Arnaud MURGIA	Président du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins
Carine RIBES	Représentante du Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes
Bernard GAUTHIER	Maire de La Motte-en-Champsaur
Thomas BETH	Représentant des associations de protection de l'environnement
Olivier LEFRANCOIS	Représentant du personnel

### **Autres présents et invités, non délibératifs**

Olivier FONS	Maire de Villar d'Arène, Vice-Président du CA – en visioconférence
Samuel SEMPE	Directeur-Adjoint du Parc national des Écrins
Gabrielle ALFONSI	Secrétaire Générale du Parc national des Écrins
Catherine GARIN	Chargée de mission Charte
Louise NIER	Stagiaire PNE

---

L'ordre du jour de la réunion du bureau est le suivant :

**1. Actualités – pour information**

**2. Approbation du PV du Bureau du Conseil d'Administration du 14 novembre 2023 – délibération**

**3. Préparation des points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 12 mars 2024 – pour information**

1. Actualités
2. Approbation du PV du 28 novembre 2023 – *délibération*
3. Administration générale
  - COP 2024-2028 - *délibération*
  - Compte financier 2023 – *délibération*
  - Concessions de logement pour Nécessité Absolue de Service - *délibération*
4. Évaluation finale de la Charte – *Information*
5. Subventions
  - Attribution de subvention – *délibération*
  - Subvention – Agriculture Biologique – *délibération*
6. Aménagement
  - PDIPR – demande de cofinancement - *délibération*
  - Contrat de projet Boscodon - Forêt d'Exception - *délibération*

7. Approbation du rapport d'activités du Conseil Scientifique 2023 – *délibération*

8. Bilan des 50 ans

#### **4. Attribution de subventions - *délibération du Bureau***

#### **5. Attribution de subvention – pour avis passage en CA - *délibération***

#### **6. Rapport annuel des subventions 2023 – *pour information***

---

Arnaud MURGIA indique que le Directeur ne peut pas participer à cette réunion. Il est donc représenté par le Directeur adjoint, Samuel SEMPE.

### **1. Approbation du PV du Bureau du Conseil d'Administration du 14 novembre 2023**

Arnaud MURGIA met le PV du Bureau du 14 novembre 2023 aux voix.

*Délibération : Approbation du PV de la réunion du bureau du 14 novembre 2023*

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 5

→ **Le PV de la réunion du bureau du 14 novembre 2023 est adopté.**

### **2. Actualités**

- **Budget**

Arnaud MURGIA indique que l'établissement s'est investi depuis plusieurs semaines pour trouver des financements. Il remercie à cette occasion l'établissement et notamment Gabrielle ALFONSI, pour le travail réalisé et la présentation d'un compte financier meilleur que prévu.

Samuel SEMPE commence par un point budgétaire. Il rappelle que la fin d'année a été marquée par des inquiétudes fortes pour le budget de l'établissement et par l'attente de la ventilation de la dotation supplémentaire affectée aux Parcs nationaux. Le PNE a connu une petite déception puisqu'il a obtenu 169 000 € de dotation supplémentaire sur les 2,5 millions € prévus pour les Parcs.

Il indique que l'établissement est encore en discussion avec le Ministère pour le Fonds Biodiversité (partie du Fonds Vert qui en est maintenant détachée et directement gérée par le Ministère de tutelle) mais cela n'a pas encore abouti. Le montant n'est pas encore connu. Cela permettrait de couvrir, pour partie, les demandes pour les sentiers.

C'est également pour cela qu'il n'y a pas de présentation de BR1 au prochain CA car il manque les notifications de ses éléments.

- **Sentiers**

S'agissant des sentiers, les équipes sont pleinement mobilisées. Le passage des commandes public pour le matériel et la main d'œuvre sont en cours pour la prochaine saison.

Il indique que des demandes de soutien ont été faites auprès des conseils départementaux dans le cadre des PDIPR 38 et 05. Les demandes de subvention seront présentées au prochain CA.

- **Charte**

Il indique la poursuite des travaux d'évaluation finale de la Charte.

La décision de révision ou de conservation de la Charte sera proposée lors du CA du 28 novembre 2024. Une restitution par les groupes d'étudiants travaillant sur des thématiques spécifiques est en cours (pastoralisme, eau, activités de pleine nature).

- **Zones d'accélération des énergies renouvelables**

Les communes et les services de l'Etat sont très occupés avec les zones d'accélération des énergies renouvelables (*ce sont des zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en terme de production d'énergie. Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, le biogaz, etc*).

Le cadrage a été très tardif pour le traitement particulier qui sera fait dans les Parc nationaux. Ce qui en ressort c'est qu'en cœur et en zone d'adhésion, seul le photovoltaïque en toiture est accepté en zone d'accélération. Cela n'empêche pas d'accompagner et d'encourager les projets d'autres d'énergies renouvelables mais les projets restent dans le cadre réglementaire classique de demande et n'entrent pas dans les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Arnaud MURGIA confirme qu'il faut, malgré cela, soutenir les projets de ce type, notamment pour les refuges.

Carine RIBES indique la mise en place de dérogation sur l'hydroélectricité pour les refuges.

Arnaud MURGIA pense qu'il faut aller plus loin sur le sujet. Des refuges parviennent à être complètement autonomes avec une pico-centrale au lieu d'utiliser du fuel, c'est important de le soutenir.

Samuel SEMPE confirme que l'idée n'est pas d'interdire. Le PNE est bien dans l'accompagnement de ces projets, qui, par ailleurs, répondent à la Charte. En revanche, ils n'entreront pas dans le cadre des zones d'accélération.

Carine RIBES indique qu'un site internet a été créé, hébergé par le SyME 05, avec toutes les procédures qui existent pour déroger (<https://www.syme05.fr/Refuges/>).

Arnaud MURGIA propose d'évoquer ce point au prochain CA avec une intervention de l'État.

Cette proposition est validée par le Bureau.

Il note qu'il ne faut pas aller trop loin (par exemple, il n'est pas envisageable d'avoir un champs de panneaux solaires dans le Parc), mais, pour autant, le sujet du renouvelable ne doit pas être interdit et, même, il doit être accompagné.

Olivier LEFRANCOIS souhaite savoir si tous les parcs sont concernés par le cadrage.

Par ailleurs, sur les 2,5 millions attribués aux Parcs nationaux, 169 000 € ont été octroyés au PNE. Il souhaite savoir quel est le déficit à ce jour, suite à cette nouvelle dotation.

Samuel SEMPE confirme que tous les Parcs sont concernés par le cadrage sur les zones d'accélération.

Gabrielle ALFONSI indique qu'il n'y a pas eu de notification sur les différents points évoqués lors du point budgétaire. De ce fait, il n'est pas possible de préparer un BR1 car on ne connaît pas la répartition finale de la dotation (investissement, fonctionnement). Il est donc impossible pour le moment de répondre précisément sur la question du niveau de déficit.

### 3. Préparation des points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 12 mars 2024

Les points proposés pour l'ordre du jour sont :

1. Actualités
2. Approbation du PV du 28 novembre 2023 – délibération
3. Administration générale
  - COP 2024-2028 - délibération
  - Compte financier 2023 – délibération
  - Concessions de logement pour Nécessité Absolue de Service – délibération
  - Adhésion Comité transfrontalier France-Italie pour la Biodiversité – délibération
4. Évaluation finale de la Charte – Information
5. Subventions
  - Attribution de subvention – délibération
  - Certification Agriculture Biologique - Modification des conditions d'attribution des subventions – délibération
6. Aménagement
  - PDIPR 05 – Travaux courants - demande de cofinancement – délibération
  - PDIPR 05 – Plan d'urgence - demande de cofinancement – délibération
  - PDIPR 38 – délibération
  - Projet « PRAIDIRE » - FEDER Massif des Alpes 2021-2027 - demande de cofinancement – délibération
  - Contrat de projet Boscodon - Forêt d'Exception - délibération
7. Approbation du rapport d'activités du Conseil Scientifique 2023 – délibération
8. Bilan des 50 ans
  - **Contrat d'Objectifs et de Performance**

Samuel SEMPE indique que le COP est un document contractuel et opérationnel, qui permet d'affirmer le rôle du Parc national des Écrins en fixant le cadre de ses actions et en donnant ses grandes orientations stratégiques pour les 5 ans à venir. Le COP s'intègre dans le dialogue de gestion entre le Parc et le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il entre dans une période de révision pour la période 2024-2028. Le Ministère a souhaité cette année harmoniser la forme des COP des Parcs nationaux, les 11 Parcs révisent ou écrivent leur COP en même temps.

Parmi les grandes priorités, l'accent est mis sur la question de l'adaptation au changement climatique. Le travail est fait en corrélation avec celui de l'évaluation de la Charte.

Le projet de contrat a été envoyé à la tutelle pour relecture. Il sera ensuite transmis au CA pour délibération.

- **Compte financier 2023**

Samuel SEMPE indique que le compte financier 2023 est meilleur qu'escompté. En fin d'exercice 2023, l'établissement est quasiment au parfait équilibre.

Gabrielle ALFONSI rappelle que la fin d'année 2022 avait été difficile avec un reste à réaliser conséquent en raison d'un problème au niveau de l'Agence Comptable qui n'avait pas pu régler un nombre important de factures. 2023 est meilleure, il y a moins de reste à payer.

	CF 2022	BR2 2022	CF 2023
Résultat patrimonial	- 912 968,44	- 567 656,69	- 39 177,31
Capacité d'autofinancement (CAF)	- 164 968,44	4 343,31	151 092,78
Variation du fonds de roulement	+ 106 587,23	- 242 242,05	- 103 382,35
Variation du besoin en fonds de roulement	- 103 755,65	294 063,95	- 257 233,79
Niveau final de restes à payer	2 359 561,04	1 418 148,88	1 511 557,94
Niveau final du fonds de roulement	1 542 070,81	1 281 829,76	1 420 689,46
Niveau final du besoin en fonds de roulement	160 678,67	454 457,09	- 96 840,65
Niveau final de la trésorerie	1 363 678,67	827 372,67	1 517 530,11

Le niveau final des restes à payer s'améliore et il est équivalent au niveau de trésorerie. Il y a une véritable amélioration des indicateurs.

Mais elle rappelle tout de même que le Budget Initial 2024 est déficitaire de 700 000 €. Il faut donc maintenant travailler sur l'avenir et sa structuration, c'est pour cette raison qu'une proposition de BR1 sera faite au CA de juin et non dès le mois de mars, les chiffres ne seraient pas révélateurs. Il faut attendre les notifications pour consolider les actions.

Arnaud MURGIA félicite les équipes qui ont contribué à clôturer l'exercice budgétaire 2023 dans le bon sens. Grâce à cela, l'établissement commence 2024 sur des bases saines. Désormais, il faut attendre les notifications de la tutelle pour des financements supplémentaires car l'établissement sait déjà pouvoir compter sur l'accompagnement des deux départements 05 et 38 sur la partie investissement pour les sentiers (PDIPR 05 et 38).

- **Certification « Agriculture Biologique » - Modification des conditions d'attribution des subventions**

Gabrielle ALFONSI indique qu'une modification des critères d'attribution de l'aide à la certification « Agriculture Biologique » va être proposée en CA. Le Parc soutenait les demandeurs du département 05 car jusqu'à présent, la Région AuRA proposait une aide. Or, le soutien à la certification Agriculture Biologique n'est plus subventionné à compter de 2024 par la Région AuRA. Il apparaît donc nécessaire pour l'établissement d'élargir ses interventions au titre de la certification de l'agriculture biologique à l'ensemble du territoire couvert par le Parc (38 et 05).

#### 4. Attribution de subventions

Catherine GARIN procède à la présentation de demandes de subventions.

## a. Axe 1 de la Charte - Pour un espace de culture vivante et partagée

- *Mesure 1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire*

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux en %
Racines communes	Cartographie sensible d'un territoire de montagne	Secteur du Valbonnais	Parc national des Ecrins - 25% - 2760 € ; CTEAC Communauté de communes Matheysine - 27% - 3000 € ; Département de l'Isère - 28% - 3065€ ; Fonds propres - 20% - 2210 €	11 035,00 €	11 035,00 €	2 760,00 €	2 760,00 €	25
Troupe théâtrale de l'Alpe d'Huez	Projet théâtral Paysage Alpin de Ressources Conservées (P.A.R.C.)	Parc national des Ecrins	Parc national des Ecrins - 3000 € - 25 % ; Com Com Oisans. (demande d'aide exceptionnelle) - 5500 € - 45,84 % ; Département 38 - 1500 € - 12,5% ; Troupe Alpes d'Huez - 1500 € - 12,5% ; Autofinancement - 500 € - 4,16%	12 000,00 €	12 000,00 €	3 500,00 €	3 000,00 €	25

→ Les deux projets ont reçu un avis favorable de l'établissement.

Pour rappel, le projet de la troupe de théâtre de l'Alpe d'Huez avait été déposé dans le cadre des 50 ans. Il avait été proposé, au regard du calendrier du projet, de reporter la demande à début 2024.

- *Mesure 1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public*

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux en %
Compagnie Hayos	A tout coeur / Chemin - création chorégraphique	Briançonnais-Vallouise ; Secteur de l'Embrunais	Parc national des Ecrins - 16,45% - 2500 € ; DRAC -32,23% - 4900€ ; Communautés de communes Serre-Ponçon et Pays des Ecrins - 21,97% -3340€ ; Fonds propres - 29,35% - 4462€	15 202,00 €	15 202,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	16,44
Association Nouvel envol Hautes-Alpes	Tous ensemble avec nos différences - La Traversée des Hautes-Alpes en mobilité douce	Briançonnais-Vallouise ; Secteur de l'Embrunais	Parc national des Ecrins - 1375€ - 25% ; Région PACA - 2500€ - 45,45% ; Autofinancement - 1625€ - 29,55%	5 500,00 €	5 500,00 €	2 500,00 €	1 375,00 €	25

→ Les deux projets ont reçu un avis favorable de l'établissement.

Olivier LEFRANCOIS se retire du vote pour la demande de « Nouvel Envol » car il est membre de l'association.

## b. Axe 2 de la Charte - Pour un cadre de vie de qualité

- *Mesure 2.1.1. Économiser et valoriser les ressources du territoire*

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux en %
La Motte-en-Champsaur	Aménagement du hameau de Molines - complément	La Motte-en-Champsaur	Parc national des Ecrins - 12% - (28000 € + 9000 €) = 37 000 € ; Etat DETR - 25% - 77 294 € ; Département - 30% - 92 000 € ; Région - FRAT - 12 % - 37 000 € ; Autofinancement - 4% - 65 881 €	309 175,00 €	179 371,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	5

→ Le projet a reçu un avis favorable de l'établissement.

Bernard GAUTHIER, maire de La Motte-en-Champsaur, se retire du vote.

Catherine GARIN rappelle que la phase 1 du projet a déjà été validée par le bureau l'année dernière. Il s'agit ici de voter la phase 2 pour un montant de 9 000 €.

Samuel SEMPE souhaite savoir si les inondations ont impacté le projet.

Bernard GAUTHIER répond que non.

- *Mesure 2.3.3. Encourager les économies d'énergie et un recours approprié aux énergies renouvelables*

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux en %
Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar	Maîtrise d'œuvre pour la valorisation du site du Gioberney et la requalification du Chalet-Hôtel (05)	La Chapelle-en-Valgaudemar	Parc national des Ecrins - 5,38% - 10000 € ; Région Sud - 40% - 74 400 € ; Etat FNADT CIMA - 34,65% - 64 480€ ; Communautés de communes Champsaur Valgaudemar - 20% - 37 220€	186 100,00 €	186 100,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	5,38

→ Le projet a reçu un avis favorable de l'établissement.

Catherine GARIN indique que cette demande s'inscrit dans le projet plus global de valorisation du site du Gioberney. La demande concerne la partie maîtrise d'œuvre suite au diagnostic réalisé en janvier 2022. Le projet comprend des aspects paysagers, thermiques et fonctionnels au niveau architecture.

Samuel SEMPE indique que la demande s'inscrit dans le projet global de requalification de la vallée de la Haute-Séveraisse (micro-centrale en cœur, parkings, chalet-hôtel). Ce projet est accompagné par la Préfecture des Hautes-Alpes, par les co-financeurs et par le PNE.

Carine RIBES indique que la partie sur la mobilité est bien avancée. Plusieurs réunions ont eu lieu dont une globale avec tous les acteurs de la mobilité. Elle indique qu'il va y avoir une étude complémentaire réalisée avec la Région sur les aspects mobilité, cela avance bien.

Thomas BETH souhaite savoir si les intempéries ne remettent pas en cause le projet.

Carine RIBES répond que, pour le moment, ce point n'a pas été mis en avant. La Préfecture a rappelé l'importance de la progressivité du projet pour parvenir à la fermeture de la route. Patrick RICOU, lors d'une réunion, a rappelé que le Département financerait le projet si la Communauté de Communes allait au bout du modèle avec la fermeture de la route.

Arnaud MURGIA note que ce n'est pas un sujet simple. Il ne s'agit pas de faire reposer tous les frais sur le contribuable.

Carine RIBES indique que la Préfecture a bien rappelé la progressivité nécessaire du projet avec un cadencement à définir et des objectifs à déterminer. Une étude est en cours sur ces questions. Pour les parkings, 300 places environ sont prévues sur le cheminement.

Bernard GAUTHIER note que le problème de ce projet c'est la question du foncier et les risques naturels.

Arnaud MURGIA relève le problème du parking payant. Dans La Clarée, c'est la Commune qui reçoit le paiement mais c'est la Communauté de Communes qui paye pour la mobilité. Il note qu'il faut parvenir à casser les tabous. Vouloir des navettes gratuites, avoir des parkings payants dont les paiements sont reçus par les communes mais que ces dernières ne participent pas au financement des Communautés de Communes, ce n'est pas un modèle qui fonctionne.

C'est un débat important, surtout qu'il va se répandre sur d'autres sites. La question se pose partout. Il faut inventer un modèle qui trouve un équilibre économique qui ne pèse pas uniquement sur le contribuable.

Samuel SEMPE indique que c'est dans cette optique que, lors de la journée sur la fréquentation, le PNE avait programmé une intervention des élus de la Clarée sur le sujet de l'équilibre financier qui est un enjeu important. Le PNE est alerté sur ce sujet.

Arnaud MURGIA rappelle sa demande que le PNE travaille avec le département 05 pour utiliser les outils de comptage routiers, pour avoir, sur une saison d'été, une étude de fréquentation des principaux réseaux routiers d'accès au Parc, notamment sur les points d'entrée.

Gabrielle ALFONSI indique que ce projet est toujours en cours.

Samuel SEMPE indique que ce projet est long à mettre en place car il y a des questions de réinvestissements en terme de matériel qui ne sont pas anodins.

Arnaud MURGIA propose de cibler au moins les 4/5 accès principaux qui pourraient être intéressants.

### c. Axe 3 de la Charte - Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire

- *Mesure 3.3.3. Favoriser la transformation et la valorisation locales*

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux en %
Association des Amis de l'Arbre à l'Ouvrage	Exposition à la maison du parc à Vallouise sur le thème du bois et des refuges des Ecrins	Freissinières	Parc national des Ecrins - 25% - 2667€ ; Département 05 - 17,8% - 1900 € ; Communauté de communes du Pays des Ecrins - 9,4% - 1000€ ; Autofinancement - 47,8% - 5100 €	10 667,00 €	10 667,00 €	5 000,00 €	2 667,00 €	25

→ Le projet a reçu un avis favorable de l'établissement.

- *Mesure 3.4.c Veiller à la cohérence architecturale des hameaux du cœur*

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux en %
Fabrice CORNET	Refection toiture Dormillouse	Freissinières	Parc national des Ecrins - 6600 € - 15,27% ; Autofinancement - 94206,75 € - 84,73%	100 806,75 €	43 212,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	15,27

Catherine GARIN indique qu'il existe un programme d'accompagnement pour la restauration des toitures afin de favoriser la cohérence architecturale dans le hameau de Dormillouse en favorisant le bardeau de mélèze. Ce programme existait déjà avant la Charte. L'attribution de l'aide se fait sur la base d'un calcul en fonction de la surface de la toiture et de la qualité des matériaux.

→ Le projet a reçu un avis favorable de l'établissement et l'autorisation du Directeur pour les travaux.

- *Mesure 3.5.4. Encourager la transformation et la commercialisation locales de produits élaborés sur le territoire*

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux en %
Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural	1ère édition de l'événement « De ferme en ferme » les 27-28 avril 2024	Parc national des Ecrins	Parc national des Ecrins - 10% - 1000 € ; Région Sud - 20% - 2000 € ; Conseil départemental - 30% - 3000 € ; Communauté de communes Champsaur Valgaudemar - 10% - 1000 € ; Communauté de communes Sisteronnais Buëch - 10% - 1000 € ; Ressources propres - 20% - 2000 € (dont Agriculteurs 500 €, Vente 500 €, Mécénat 500 €)	10 000,00 €	10 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	10
Le Fourm	Certification Agriculture Biologique _rucher Crots	Crots	Parc national des Ecrins - 1050 € ; Autofinancement -			1 050,00 €	1 050,00 €	forfait

→ Les deux projets ont reçu un avis favorable de l'établissement.

#### d. Proposition de report - Axe 1 - Pour un espace de culture vivante et partagée

- *Mesure 1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire*

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux en %
Compagnie nû	Création "Le Bal des Corbeaux" pour le documentaire "Au delà des Monts"	Briançonnais-Vallouise	Parc national des Ecrins - 2.500 € - 25% ; Bienvenue Là-Haut, secteur culturel de l'ACSSQ - 2.500 € ; Tremplin ARVIVA - 5.000 € - 50%	10 000,00 €	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	25

Gabrielle ALFONSI explique que les représentations n'auront lieu qu'en 2026 ce qui laisse du temps. De plus, la compagnie n'a pas pris l'attache de l'établissement pour présenter et expliciter davantage son projet.

Il est proposé de reporter l'étude de cette subvention dans l'attente d'une prise de contact du demandeur.

Les membres du bureau valide cette proposition de report.

#### *Délibération : Attributions de subventions*

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 5

→ **Les attributions de subvention telles que présentées en séance sont validées.**

#### *Délibération : Attributions de subvention – Nouvel Envol*

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 4

→ **L'attribution de subvention pour l'association Nouvel Envol est validée.**

#### *Délibération : Attributions de subvention – La Motte-en-Champsaur*

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 4

→ **L'attribution de subvention de La Motte-en-Champsaur est validée.**

## 5. Attribution de subvention – pour avis passage en CA

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux en %
Champcella	Réhabilitation du four communal à Ville	Champcella	Parc national des Ecrins - 25% - 19682€ ; Région SUD - 30% - 23618€ ; Département - 25% - 19682€ ; Autofinancement communal - 20% - 15746€	78 728,00 €	78 728,00 €	19 682,00 €	19 682,00 €	25

Catherine GARIN indique que cette subvention est présentée pour avis au Bureau car elle dépasse + de 10 % de l'enveloppe annuelle d'intervention (160 000 € en 2024). Elle fera l'objet d'un vote lors du prochain CA.

Gabrielle ALFONSI indique qu'il est possible d'avoir une autre demande plus tard, il serait intéressant d'avoir une vision plus globale du projet.

Catherine GARIN indique que le dossier est prêt pour la réalisation du travail patrimonial. Il y a un en effet un besoin de phaser le projet global.

*Délibération : Attribution de subventions - avis du Bureau pour le Conseil d'Administration*  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 5  
→ **Le Bureau rend un avis favorable à la demande de subvention de Champcella.**

## 6. Rapport annuel des subventions 2023

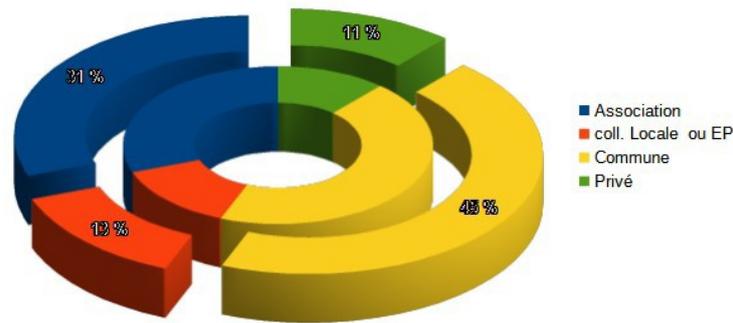
Gabrielle ALFONSI indique que, sur le compte financier, l'enveloppe d'intervention est consommée à hauteur de 99 % en autorisation d'engagement, les crédits de paiement représentent 149 500 €.

Catherine GARIN indique que l'enveloppe d'intervention 2023, de 160 000 € a permis à 61 opérations d'obtenir une subvention en 2023. Les engagements de l'année ont totalisé 158 691,51 €. Le montant attribué en 2023 est de 157 062 € (ajustements : deux projets lauréats ont abandonné et trois subventions votées sur des exercices antérieurs ont été corrigées pour un total de 1 629,51 €). Il correspond à la moyenne des attributions des dix dernières années (au total 1,584 millions d'euros de subvention pour 383 projets d'un montant d'opérations de 17,3 millions d'euros).

Elle rappelle les règles d'attribution : tous les projets répondant à une mesure de la Charte sont éligibles. Le Parc national intervient à hauteur de 25 % maximum dans le cas de travaux et jusqu'à 50 % dans le cas d'études. Pour les projets d'un montant total inférieur à 1 000 € HT, le taux de subvention peut atteindre jusqu'à 80 % du coût total du projet. Les événements récurrents sont aidés la 1ère année.

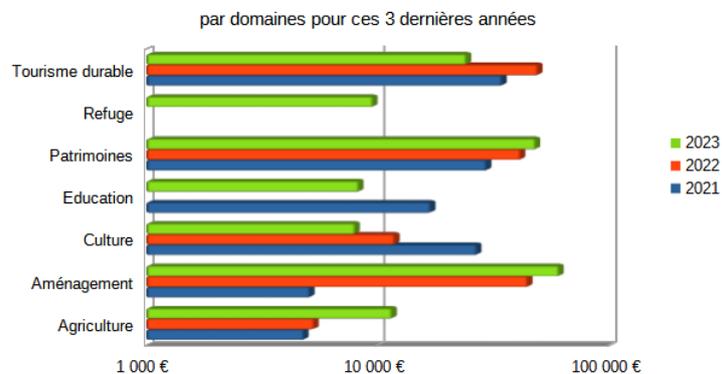
Pour célébrer l'anniversaire des 50 ans du Parc national, 40 000 € ont été fléchés, au départ, pour l'appel à projet « partenaires ». Face à l'engouement des porteurs de projets candidats (91), le montant a été augmenté pour 62 995 € d'attribution. Ainsi, 43 projets ont obtenu le label 50 ans avec une aide allant de 188 € à 3 950 €. 125 événements ont ainsi pris part à la fête.

### Répartition des subventions par types de bénéficiaires



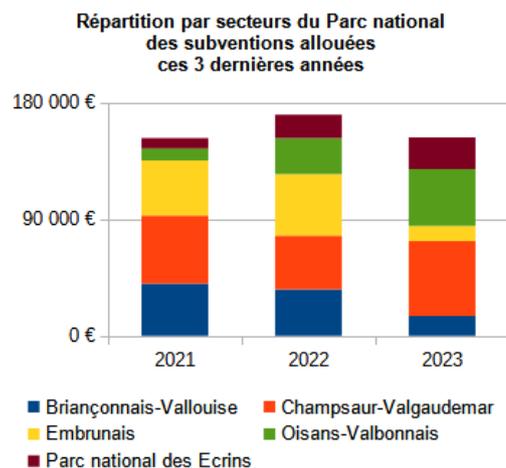
Associations et privés ont profité de la dynamique du label 50 ans. Les communes privilégient les projets structurels pour entretenir les patrimoines.

### Répartition des aides du programme d'actions de la charte



Patrimoines et aménagement restent les mieux dotés (70%), les projets sont portés par les acteurs publics. Le label 50 ans a donné un souffle aux domaines de l'éducation et de la culture (10,4%). Les projets à vocation de tourisme durable gardant une belle dynamique, surtout si l'on ajoute les projets des refuges (6%) et les rencontres « Refuges au cœur des transitions – Briançon, déc. 2023 ».

La certification AB reste dynamique avec 4 projets. L'aide a été simplifiée et augmentée. Elle va de 922 € à 1 050 €.



Les subventions vont à tout le territoire, surtout si l'on compte les nombreux projets qui rayonnent en cœur du Parc.

Gabrielle ALFONSI indique que le bilan des 50 ans sera présenté au CA.

Arnaud MURGIA propose la présentation d'une revue de presse sur les 50 ans au prochain CA.

## 7. Questions diverses

- **Charte**

Samuel SEMPE indique qu'un point détaillé sera fait au prochain CA, qui présentera un état d'avancement de l'évaluation finale. L'analyse finale sera réalisée par un prestataire recruté par la suite. Il présente Louise NIER, en stage au PNE, qui travaillera sur le sujet et s'intéressera notamment au fonctionnement des instances.

- **Représentant du personnel**

Olivier LEFRANCOIS souhaite faire plusieurs remontées venant du personnel de terrain.

L'équipement optique des gardes en jumelles semble être fait avec une forte disparité entre les unités. Malgré le plan de renouvellement qui a été mis en place, des agents doivent utiliser des jumelles personnelles et, visiblement, certains secteurs sont moins bien pourvus. Il a tout à fait conscience que ce matériel est très cher et que cela représente un coût très important pour l'établissement mais il s'agit de leurs outils de travail. Par ailleurs, il y a une incompréhension sur le fait que le service scientifique ait eu des jumelles en dotation personnelle alors que les agents de terrain sont en attente du renouvellement de leur matériel vieillissant et qui pèse lourd.

Gabrielle ALFONSI confirme qu'un plan de renouvellement est en cours avec un changement de 5 paires par an. Elle confirme que le coût est élevé, 2 500 € / paire, il n'est donc pas possible de faire plus rapidement.

Pour 2024, le renouvellement a été programmé sur Fonds Vert, pour 5 paires, pour les secteurs. En 2023, 4 paires ont été distribuées sur les 4 secteurs et une est placée au siège, pour les agents du service scientifique notamment. Ces derniers n'ont pas eu de jumelles de manière individuelle, il s'agit de matériel mis à disposition en pool.

Olivier LEFRANCOIS note qu'il faut communiquer sur cela car il fait remonter les bruits de couloir qui révèlent une information erronée venant du terrain. Il faut leur expliquer.

Il évoque le personnel technique sur le grade des techniciens supérieurs de l'environnement. En effet, le SMIC a augmenté et les grilles de ces agents ont été rééchelonnées. La grille a été réduite d'un échelon (passant de 13 à 12) et les agents ont été reclassés. Une note de l'OFB a été produite, appliquée au sein de l'OFB, permettant de limiter l'impact financier de ces changements sur ces agents. Elle n'est pas appliquée au niveau du Parc ce qui a conduit un ou deux agents à changer d'échelon sans avoir une augmentation de salaire, en raison de cette compression d'échelons. Il souhaite comprendre pourquoi cette note n'est pas appliquée au niveau du Parc, comme cela est fait dans le Parc des Pyrénées et celui de la Guadeloupe, même s'il convient qu'elle n'est pas obligatoire.

Gabrielle ALFONSI indique que le rééchelonnement des grilles concerne toutes les catégories B de la fonction publique d'État. Les revendications des organisations syndicales concernent en réalité le montant du régime indemnitaire pour le corps de l'environnement. La spécificité du régime indemnitaire RIFSEEP du corps de l'environnement est qu'il change à chaque échelon. Ce qui n'est pas le cas pour les autres corps, administratifs et techniques.

Par ailleurs, l'OFB a produit cette note en tant qu'entité juridique et pas en tant que délégataire du corps de l'environnement. Après l'avoir confirmé auprès de l'OFB, il s'avère qu'en effet, il n'y a pas d'obligation de droit d'appliquer cette note pour les Parcs. Elle précise qu'il y a eu un dialogue social sur ce sujet et les discussions sont encore en cours.

Olivier LEFRANCOIS indique que le régime indemnitaire du corps technique ne contient pas de CIA (complément indemnitaire annuel), une prime au mérite qui est octroyée aux corps administratifs et pas aux techniques. Il conviendrait de l'ajouter aux corps techniques, comme une marque de reconnaissance pour les agents. La revendication du corps technique est que cette prime leur soit également versée.

Samuel SEMPE rappelle que dans les corps techniques, il n'y a pas que les techniciens de l'environnement, il y en a d'autres (IAE, IPEF, ITPE). Seul le corps des agents techniques et techniciens l'environnement (ATE et TE) sont concernés par l'absence du CIA dans leur régime indemnitaire. Ce choix a été fait au moment de la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP en 2019. La revendication d'intégration du CIA pour les corps des TE et ATE est nouvelle. Certains Parcs ont faits ce choix là mais pour le moment, le PNE n'est pas en capacité budgétaire d'intégrer le versement du CIA pour les TE et ATE. Le Parc manque de marge de manœuvre budgétaire actuellement pour cela, sachant que cela représente 45 agents.

Arnaud MURGIA souhaite savoir pourquoi les TE et ATE n'ont pas le CIA.

Samuel SEMPE indique que la note ministérielle n'avait pas intégré les TE et ATE dans ceux qui pouvaient bénéficier du CIA car leur régime indemnitaire est particulier (évolution de leur régime à chaque échelon contrairement aux autres agents dont le régime indemnitaire est le même peu importe l'échelon). L'ensemble des primes de technicité et de risques a été fondu dans l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise). Le choix a été fait par le Ministère de ne pas greffer le CIA considérant que le régime indemnitaire était déjà très favorable pour ces agents par rapport aux autres corps de catégories B. A l'époque, cela n'a pas été une demande des organisations syndicales, qui étaient au départ dans une position d'opposition au RIFSEEP pour le corps de TE/ATE. Le RIFSEEP étant désormais mis en place et devenu habituel, les organisations syndicales souhaitent désormais que les TE et ATE aient le CIA.

Gabrielle ALFONSI précise que les négociations syndicales portaient prioritairement sur l'IFSE car le CIA est non reconductible, fluctuant et annuel. L'IFSE est permanent, mensuel et attaché au grade, il avait donc été priorisé dans les négociations.

Olivier LEFRANCOIS note tout de même que le CIA permettrait d'apporter la reconnaissance de l'implication des agents.

Arnaud MURGIA clôt la séance à 11h09.